



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

APPEL D'OFFRES OUVERT N°34/BM/2026

**Relatif aux travaux d'électrification et éclairage public du Pôle Urbain
Diyar Al Mostakbal Tranche 3 s/s à la Commune Territoriale de Fout El Anceur,
Province de Beni Mellal**

📌 **Le Maître d'Ouvrage :** AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA.

📌 **La date d'ouverture des plis :**

- 1ère séance le : **28/08/2026 à 10H**
- 2ème séance le : **01/09/2026 à 10H**
- 3ème séance le : **01/09/2026 à 10H30**
- 4ème séance le : **10/09/2026 à 10H**

📌 **Le lieu d'ouverture des plis :** AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA.

📌 **Estimation :** 62 438 412,00 Dhs T.T.C

📌 **Les journaux ayant publié l'avis de publicité :**

- Journal AL BAYANE du 03/08/2026 sous le N° 15293.
- Journal BAYANE AL YAOUM du 03/08/2026 sous le N° 10552.
- Portail des marchés publics (www.marchespublic.gov.ma) le 03/08/2026.
- Site du Groupe Al Omrane le 03/08/2026.

📌 **La liste des concurrents ayant déposé leurs plis :**

1. Société ELECTRO INDUSTRIE ;
2. Société ELEC TRIMAROC ;
3. Groupement Sté. INCHAELEC et Sté. ELECTRICITE FIDEL DU MAROC ;
4. Société ELECTAD ;
5. Société CCRE ;

📌 **La liste des concurrents admissibles sans réserve à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :**

6. Société ELECTRO INDUSTRIE ;
7. Société ELEC TRIMAROC ;
8. Groupement Sté. INCHAELEC et Sté. ELECTRICITE FIDEL DU MAROC ;
9. Société ELECTAD ;
10. Société CCRE ;

📌 **La liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :** NEANT.

📌 **La liste des concurrents non retenus à l'issue de l'examen préliminaire des dossiers des offres techniques :** NEANT.

📌 **La liste des concurrents admissibles sans réserve à l'issue de l'examen des dossiers des offres techniques :**

1. Société ELECTRO INDUSTRIE ;

2. Société ELEC TRIMAROC ;
3. Groupement Sté. INCHAELEC et Sté. ELECTRICITE FIDEL DU MAROC ;
4. Société ELECTAD ;
5. Société CCRE ;

📌 **La liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers des offres techniques : NEANT.**

📌 **La liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers des offres financières : NEANT.**

📌 **Ouverture des enveloppes des concurrents admissibles portant la mention « offres financières » dont le Montant des actes d'engagement :**

Concurrents	Montant des actes d'engagement En DH TTC avant rectification	Montant des actes d'engagement En DH TTC après rectification
Société ELECTRO INDUSTRIE	61 121 772,00	61 121 772,00
Société ELEC TRIMAROC	64 363 665,60	64 363 665,60
Groupement Sté. INCHAELEC et Sté. ELECTRICITE FIDEL DU MAROC	63 038 163,60	63 038 163,60
Société ELECTAD	64 048 992,00	64 048 992,00
Société CCRE	63 132 636,00	63 132 636,00

📌 **La commission procède au classement des offres des concurrents retenus :**

Ce classement donne les résultats suivants :

1. Société ELECTRO INDUSTRIE ;
2. Groupement Sté. INCHAELEC et Sté. ELECTRICITE FIDEL DU MAROC ;
3. Société CCRE ;
4. Société ELECTAD ;
5. Société ELEC TRIMAROC ;

📌 **Le concurrent retenu :**

Concurrent	Montant de l'acte d'engagement En DH TTC
Société ELECTRO INDUSTRIE	61 121 772,00

📌 **La justification du choix de l'attributaire :**

- Le dossier du concurrent est évalué, sur la base de :
 - L'examen du dossier administratif et technique ;
 - L'évaluation de l'offre technique ;
 - L'offre la plus avantageuse (la mieux disante) ;

📌 **La date d'achèvement des travaux de la commission : 10/09/2026.**

Fait à BENI MELLAL le 10/09/2026.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Rayouane ELHARBILI
Directeur Général
de la Société A. Omrane
Beni Mellal Khenifra